

Mais que fait la justice ?! - 1/1

La justice c'est ce ciment si solide qu'il laisse passer l'eau...

Ceci n'est pas un essai, c'est un coup de gueule. Pas pour mon prof d'économie industrielle, qui nous a foutu un partiel avec des mots que je n'ai même pas compris, pas pour tous ces cons qui se remettent à fumer dans le Métro et RER alors que c'est interdit, comme si la loi était faite rien que pour les emmerder, pas non plus pour ces racailles, qui, pas plus tard qu'hier m'ont demandé "He tu sucés ??? He salope !!!".

Je suis en colère tous les jours pour ça, mais ça ne me laisse pas ce dégoût amer des institutions humaines, cette rage impuissante qui nous rend vraiment inutile face à la bêtise des hommes.

Pas non plus pour Bush et son armée de fous furieux prêt à économiser quelques centimes de pétrole au prix de vies humaines... Ca, ça me dure un peu plus longtemps qu'une coup de gueule, et ce n'est pas fini, malheureusement...

Alors voilà.

Hier, Monsieur Jean-Marie Dalus, 55 ans, a été remis en liberté conditionnelle, alors qu'il avait été condamné à 15 ans de prison. Pour viol sur mineur.

Quand on prend 15 ans pour viol, c'est qu'on est considéré comme très dangereux, c'est que le viol a été accompagné de circonstances aggravantes.

Alors pourquoi est-il dehors ?

Parce que qu'on a perdu son dossier alors qu'il devait passer en appel, tout simplement. La décision du juge est alors annulée, et le violeur libre... No comment, n'est-ce pas ?

Ne me demandez pas comment on fait pour perdre un dossier juridique d'une telle importance, la bêtise humaine comprends moult recoins insondables...

Mais la perte d'un dossier n'efface pas le crime, le viol a bien eu lieu, la victime est toujours là... Pourquoi ne refait-on pas un dossier, pourquoi ne garde-t-on pas l'interpellé jusqu'à la reconstitution de ce fichu dossier, source de toute cette indicible merde !!!

Je n'ai pas de réponses, si vous en avez...